

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Programme élevage départemental :
projet de création d'une bergerie expérimentale au domaine du Merle à
Salon de Provence et transport des prélèvements vétérinaires.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention de 70 000 € à SupAgro Montpellier dans le cadre du projet de création d'une bergerie expérimentale au domaine du Merle à Salon de Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec SupAgro Montpellier la convention rédigée selon le modèle type prévu à cet effet,
- de reverser au LDA 13, la somme de 27 500 € au titre de la prise en charge des dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires.

La dépense de 70 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La dépense de 27 500 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**